

le 2 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DFPE 396 Subvention à l'association Le Pari's des Faubourgs (10 e) .

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 2.000 euros à l'association « Le Pari's des Faubourgs» (10 e)

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 10^e arrondissement en date du 17 septembre 2012

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article 1- Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association « Le Pari's des Faubourgs» (10 e) (12405/2012_).

Art. 2.- La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.